

**14<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes  
à la Convention de Ramsar sur les zones humides**

**« Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature »  
Wuhan, Chine et Genève, Suisse, 5-13 novembre 2022**

**Ramsar COP14 Rep.6**

**Projet de rapport de séance  
Jour 4 – mardi 8 novembre  
(Séance plénière de l'après-midi)**

**15h10 – 17h50 Séance plénière**

**Point 18 de l'ordre du jour :** Examen des projets de résolution et recommandations présentées par les Parties contractantes et le Comité permanent **(suite)**

**18.10 Projet de résolution sur la nouvelle approche de CESP**

1. **La Suède**, s'exprimant en qualité de Président du Groupe de surveillance des activités de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP), présente le projet de résolution figurant dans le document COP14 Doc18.10, notant que la nouvelle approche de CESP proposée a été élaborée en vue d'être intégrée dans l'actuel Plan stratégique de la Convention, et encourage la coopération entre les Parties contractantes dans le cadre des campagnes de CESP.
2. **L'Allemagne, s'exprimant au nom des États membres de l'UE, le Brésil, le Canada, la Chine, l'Inde, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, la Thaïlande, la Zambie et le Zimbabwe** saluent et soutiennent le projet de résolution, assorti de ses amendements, prenant note de l'importance des approches de CESP dans l'appui à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides. La **Thaïlande** souligne également l'importance de l'intégration et de l'assimilation de nouvelles approches par les secteurs public et privé, conformément au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. **L'Allemagne, s'exprimant au nom des États membres de l'UE**, constate en outre la nécessité d'un cahier des charges mis à jour pour le Groupe de surveillance des activités de CESP, et propose l'ajout d'une nouvelle annexe au projet de résolution pour inclure ce point.
3. En réponse à la demande du **Brésil** préconisant que l'UE mette à disposition pour examen sa proposition de nouvelle annexe, le **Secrétariat** indique qu'il mettra ce document à disposition de la Conférence.
4. Le **Président** prend note de l'appui général dont fait l'objet le projet de résolution et invite la Suède à travailler en collaboration avec le Secrétariat pour élaborer un projet de résolution révisé à présenter lors d'une séance plénière ultérieure.

### 18.9 Projet de résolution sur les Initiatives régionales Ramsar – Directives opérationnelles

5. Le **Costa Rica** présente brièvement le projet de résolution figurant dans le document COP14 Doc.18.9 qui s'appuie sur les travaux réalisés par le Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar (IRR) et d'autres Parties intéressées à la reprise de séance de la 59<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent.
6. La **République de Corée**, avec le soutien du **Togo** et de l'**Ouganda**, souligne le rôle clé des IRR dans l'application de la Convention, et préconise vivement que les Directives opérationnelles soient transparentes au regard du statut juridique et de la gestion des Initiatives.
7. Le **Cambodge**, la **Colombie**, s'exprimant au nom de la région Amérique latine et Caraïbes, la **France**, s'exprimant au nom des États membres de l'UE, le **Japon**, le **Panama**, les **Philippines**, et les **Seychelles**, s'exprimant au nom de la région Afrique, soutiennent de manière générale le projet de résolution, assorti de ses amendements, reconnaissant l'importance des IRR comme mécanisme d'application de la Convention et de renforcement de la collaboration régionale. Le **Botswana**, la **Côte d'Ivoire** et l'**Uruguay** formulent des commentaires supplémentaires en appui aux IRR et aux travaux réalisés par le Groupe de travail. La **Suisse** fait une remarque concernant la viabilité financière des Initiatives et le **Togo** propose un amendement supplémentaire.
8. La **Nouvelle-Zélande** propose des amendements à soumettre au Secrétariat.
9. Le **Président**, avec l'accord du **Costa Rica** et de la **France**, s'exprimant au nom des États membres de l'UE, crée un groupe de contact pour avancer sur les amendements proposés et soumettre un projet de résolution révisé pour présentation lors d'une séance plénière ultérieure.

### 18.7 Projet de résolution : Comment structurer, rédiger et traiter les documents et messages de la Convention

10. La **Suède**, auteur de la proposition, retire le projet de résolution figurant dans le document COP14 Doc.18.7, ce dont le **Président** prend note ; l'examen du document est supprimé de l'ordre du jour.

### 18.11 Projet de résolution sur les prix Ramsar pour la conservation des zones humides

11. La **Suède**, auteur de la proposition, présente le projet de résolution figurant dans le document COP14 Doc.18.11, notant que son objectif est de réunir toutes les décisions relatives aux prix Ramsar pour la conservation des zones humides sous un seul et même projet de résolution.
12. La **Bolivie**, la **Chine**, la **Colombie**, la **Nouvelle-Zélande**, la **Slovaquie**, s'exprimant au nom des États membres de l'UE, le **Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord** et la **Tunisie** soutiennent le projet de résolution. La **Slovaquie**, s'exprimant au nom des États membres de l'UE, et la **Tunisie** demandent que les prochaines cérémonies de remise des prix se tiennent en règle générale lors des COP. Le **Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord** apporte également un amendement.
13. La **Nouvelle-Zélande**, avec le soutien de la **Bolivie** et de la **Colombie**, propose la création d'un prix Ramsar pour la conservation des zones humides par des populations autochtones, afin de

récompenser des projets de transformation menés par des populations autochtones ou avec leur participation.

14. Le **Président** prend note du large soutien dont fait l'objet le projet de résolution, indiquant qu'un texte révisé sera préparé par le Secrétariat sur la base des commentaires des Parties contractantes, et invite la Suède et la Nouvelle-Zélande à discuter avec le Secrétariat de la création du nouveau prix proposé, ainsi que de ses incidences administratives et budgétaires.

#### **18.17 Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2023-2025**

15. Le président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), **M. Guanchung Lei** (Chine), présente le projet de résolution figurant dans le document COP14 Doc18.17, notant que le plan de travail a été abondamment débattu par les membres du GEST, et appelle l'attention sur le classement des travaux futurs en domaines thématiques se rapportant aux buts et objectifs du Plan stratégique.
16. Le **Brésil**, le **Canada**, la **Chine**, la **Colombie**, le **Costa Rica**, le **Libéria**, le **Mexique**, la **Nouvelle-Zélande**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, la **Suède**, la **Tchéquie au nom des États membres de l'U.E. avec des réserves par la Suède**, et le **Venezuela** soutiennent de manière générale le projet de résolution et se félicitent des travaux du GEST, mettant en relief les domaines prioritaires d'application et encourageant une mise en œuvre efficace de la Convention afin de faciliter les travaux du Groupe. La **Tchéquie, au nom des États membres de l'U.E. avec des réserves de la Suède**, encourage en outre une conception pratique et fonctionnelle des modules de travail du GEST, et le **Brésil** observe qu'il est prématuré de se référer aux objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui seront finalisés à la COP15 de la Convention sur la biodiversité en décembre.
17. Le **Brésil**, le **Canada**, la **Nouvelle-Zélande**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, la **Suède** et la **Tchéquie** indiquent qu'ils soumettront des amendements.
18. Le **Président** note que le projet de résolution fait l'objet d'un vaste soutien et suggère que soit constitué un groupe informel pour élaborer une version révisée sur la base des commentaires des Parties contractante.

#### **18.18 Projet de résolution sur l'amélioration de la conservation et de la gestion des petites zones humides**

19. La **Chine** présente le projet de résolution figurant dans le document COP14 Doc18.18 et expose brièvement son objectif, qui est d'offrir un cadre à la conservation des petites zones humides, conformément à des orientations qui seront définies par le GEST.
20. Le **Canada**, le **Cambodge**, l'**Équateur**, les **États-Unis d'Amérique**, l'**Indonésie**, l'**Iran**, le **Japon**, le **Kenya au nom de la région Afrique**, le **Pakistan**, la **République de Corée**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, la **Tchéquie au nom des États membres de l'U.E.**, la **République dominicaine**, la **Thaïlande**, la **Tunisie** et le **Zimbabwe** soutiennent de manière générale le projet de résolution, assorti de ses amendements, et insistent sur la nécessité d'élaborer des mesures et des politiques nationales, régionales et internationales pour garantir une conservation efficace des petites zones humides, ainsi que sur la nécessité d'une définition de « petites zones humides » par certaines Parties.

21. Le **Président** prend note du soutien des Parties et de leurs remarques, et invite le Secrétariat à réviser le projet de résolution sur la base des commentaires exprimés.

**18.5 Projet de liste des résolutions effectivement caduques**

et

**18.6 Projet de résolution sur les options en vue de poursuivre l'étude de toutes les résolutions et décisions précédentes**

22. Le **Secrétariat** présente les deux projets de résolution, notant que le document COP14 Doc18.6 comprend différentes options concernant l'examen de résolutions et décisions antérieures, un projet de liste des résolutions caduques figurant en annexe. Le Secrétariat note qu'aucune résolution ou décision antérieure ne sera supprimée sans que la Conférence en ait décidé ainsi.
23. Parmi les trois options de regroupement des résolutions actuelles, le **Mexique**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, la **Suisse** et la **Tchéquie, au nom des États membres de l'U.E., avec des réserves de la Suède**, expriment une préférence pour la première, qui précise qu'après chaque COP, le Comité permanent sélectionnera un petit nombre de catégories dans la liste des catégories de résolutions figurant dans le projet, pour lesquelles le Secrétariat rédigera des projets de résolutions d'ensemble en vue d'un examen à la COP suivante.
24. Le **Mexique**, le **Panama** et la **Suisse** apportent des amendements à la liste des résolutions à abroger.
25. La **Suède** et la **Zambie** suggèrent de conserver dans une base de données les résolutions dont la suppression est prévue, afin qu'elles restent accessibles.
26. Le **Japon**, le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** et la **Thaïlande** formulent d'autres remarques, et la **Colombie** demande un complément d'information sur le processus de regroupement.
27. La **Suède** propose des amendements, notant qu'il pourrait être contre-productif de décider des thèmes avant que ne soit engagé le processus de regroupement.
28. Le **Président** invite le Secrétariat à rédiger une version révisée du projet de résolution sur la base des commentaires exprimés, notant que toute autre remarque sera examinée lors de la séance plénière du matin du mercredi 9 novembre.
29. Le **Président** lève la séance à 17h55.